

Postulat : La durabilité - un défi qui nous concerne tous

PLR La Tour-de-Peilz

30 octobre 2024

Les communes ont un rôle majeur à jouer pour répondre aux défis énergétiques et climatiques. Par leur proximité avec la population, leurs connaissances fines du terrain et leurs compétences dans des domaines variés (énergie, biodiversité, aménagement du territoire), elles sont des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques et de durabilité.

Le Canton encourage les communes à initier, à leur échelle, une politique énergétique et climatique adaptée à leurs réalités et à leurs ressources. Il propose entre autres aux communes un accompagnement technique et financier qui tient compte de ces disparités. Au cœur de ce dispositif figure le plan énergie et climat communal (PECC), destiné à faciliter l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'une politique énergétique et climatique transversale. De nombreuses communes vaudoises sont en train d'élaborer un PECC ou sont au stade de la mise-en-œuvre de celui-ci.

La municipalité de La Tour-de-Peilz consacre notamment le premier chapitre de son programme de législature 2021-2026 à la « Ville durable ». Les aspects du développement durable, à savoir ses dimensions économiques, sociales et environnementales, sont abordés dans tous les préavis déposés, tout au moins lorsque cela est pertinent.

Le développement durable est, et sera de plus en plus, un sujet à prendre en compte dans tous les projets de notre commune. Vu la complexité et la nature transversale de la durabilité, nous proposons via ce postulat de modifier le règlement du conseil communal et d'instaurer **une nouvelle commission permanente** spécialement dédiée au développement durable, à l'instar de la Commission des finances. Sa mission serait de décider, au cas par cas, de présenter ou non un rapport au conseil communal sur les motions et les postulats pris en considération. De plus, elle suivrait l'évolution du programme de durabilité de la législature (qui comprend également le suivi des mandats externes) et renseignerait le conseil communal régulièrement.

En conséquence, nous prions le conseil communal de bien vouloir valider le renvoi de ce postulat à la municipalité pour l'étude et l'élaboration d'un préavis.

Nous demandons également à la municipalité d'évaluer l'opportunité d'un plan énergie et climat communal (PECC), si pas encore fait. Dans le cas contraire, de bien vouloir informer le conseil communal dans les plus brefs délais de son avancement.

Au nom du PLR La Tour-de-Peilz

Janina Rioux

Michel Chappuis

Annexe (liens et exemples)

La Tour-de-Peilz

[Energie et durabilité](#)

[Programme ville durable](#)

PECC

[Plan énergie et climat communal \(PECC\)](#)

[Subvention PECC plan technique](#)

Coppet (exemple d'une commission de durabilité)

[Préavis et rapport de commission](#)

Bretigny-sur-Morrens (PECC et une commission PECC)

[PECC](#)

[Commission PECC](#)